



Amiens, le 14 décembre 2012

académie
Amiens

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

Division
des Examens
et Concours

Objet : Diplôme national du brevet
Session 2013

Le Recteur de l'académie d'Amiens
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs
des lycées professionnels agricoles
Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs des établissements agricoles privés
sous contrat et hors contrat

Textes de référence:

- décret n° 87-32 du 23.1.1987 modifié par le décret n°2005-1010 du 22.8.2005 et le décret n° 2006-533 du 10.5.2006
- arrêté du 18.8.1999 modifié par l'arrêté du 28.7.2000, par l'arrêté du 28.7.2005, par l'arrêté du 1.6.2006, par l'arrêté du 15.5.2007, par l'arrêté du 11.2.2008 et par l'arrêté du 9.7.2009
- note de service n° 2008-003 du 9.1.2008
- note de service n° 2009-0156 du 13.7.2009
- arrêté du 14 juin 2010
- circulaire du 18 juin 2010
- note de service n°2011-128 du 26.8.2011
- note de service n°2012-029 du 24.2.2012
- arrêté du 4.12.2012

Dossier suivi par :
Barbara CAUTERMAN
Chef du bureau
DNB-CFG-DELFI

Christine COULOMBEL
(pour les élèves de la Somme)
03.22.82.38.66

Christèle BATIFOULIER
(Pour les élèves de l'Oise)
03.22.82.69.76

Mama TAHRI
(Pour les élèves de l'Alsne)
03.22.82.69.43

Fax
03 22 82 39 83

Mél.
ce.dec@ac-amiens.fr

20, Boulevard Alsace Lorraine
80026 AMIENS CEDEX 9

Les inscriptions des élèves de votre établissement s'effectueront à l'aide de l'application CYCLADES.

Vous accéderez à cette application via INTERNET à l'adresse suivante :
<https://portail.ac-amiens.fr>
portail ARENA (avec votre login et votre mot de passe de la messagerie, attribués par le Rectorat)
puis : Examens et Concours – Gestion des Candidats CYCLADES.
Vous cliquerez ensuite sur le lien « Inscription au Diplôme National du Brevet (DNB) ».

Cette application vous permet d'inscrire et d'éditer les confirmations d'inscription :

- des élèves scolarisés en 3^{ème}
(qui ne sont autorisés à s'inscrire qu'à la série professionnelle option AGRICOLE)
- des élèves en formation post-troisième qui se présentent en candidats **individuels**.

Pour cela, vous devrez utiliser le **Service Etablissement**.

Le service des inscriptions sera ouvert du
Lundi 7 janvier 2013 au vendredi 25 janvier 2013 (17 heures).

Les confirmations individuelles d'inscription qui seront éditées à l'issue de la saisie **seront vérifiées et signées par le candidat et son représentant légal s'il est mineur.**

→ Toute modification portée sur la confirmation d'inscription devra être corrigée, par vos soins, sur CYCLADES.



Afin de limiter au strict minimum le nombre de diplômes erronés à refaire, je vous demande d'apporter une attention toute particulière à **l'exactitude de l'état civil qui doit être conforme à celui de la pièce d'identité** (document à présenter le jour de l'examen) : en joindre une photocopie à la confirmation d'inscription.

- Lorsqu'un élève a plusieurs prénoms, supprimer le dernier s'il est incomplet.
- 2/2** Pour les candidats nés en France, préciser, s'il y a lieu, l'arrondissement de la commune de naissance et pour ceux nés à l'étranger la ville ainsi que le pays de naissance.

Les confirmations individuelles d'inscription signées seront adressées au Rectorat-DEC2, **avant le mercredi 30 janvier 2013**, accompagnées :

- de la photocopie des pièces d'identité (cartes d'identité, livrets de famille, passeports en cours de validité),
- de la photocopie de l'attestation de recensement pour les candidats et candidates âgés de 16 ans ou plus à la clôture des inscriptions fixée au 25 janvier 2013 (voir document joint). Les candidats qui jouissent de la double nationalité sont concernés.

Les inscriptions des candidats individuels se feront exclusivement par l'application CYCLADES. Aucune inscription ne sera acceptée après la clôture du service. Seuls les candidats qui vous fourniront toutes les pièces nécessaires à l'inscription seront inscrits (voir « note aux candidats individuels » jointe).

Après la clôture du service des inscriptions, vous devrez :

- **dès qu'un élève de 3^{ème} arrive** dans votre établissement : remplir une fiche d'inscription (modèle joint) et l'envoyer au Rectorat-DEC2 en précisant l'établissement d'origine,
- **dès qu'un élève de 3^{ème} quitte** votre établissement : **le signaler par écrit**, au Rectorat-DEC2 en précisant l'établissement d'accueil (et éventuellement la raison de son départ).
- **dès qu'un candidat individuel ne souhaite plus se présenter à l'examen** : le faire savoir, **par écrit**, dès que possible au Rectorat-DEC2.

D'avance, je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,
Le chef de la Division des Examens et Concours,

Sophie LUQUET



DIPLOME NATIONAL DU BREVET
Session 2013
Fiche d'inscription
(A ne remplir que dans le cas des
élèves SCOLAIRES arrivant dans
l'établissement après le 25/01/2013)

Ecrire en ROUGE et en MAJUSCULES
une case par lettre, signe ou chiffre

Etablissement : _____ N° II _____

MR ou MME → _____

NOM et Prénoms _____
Indiquer le NOM, porter un astérisque (*) puis les prénoms, dans l'ordre de l'état-civil, en les séparant par une case blanche.

Nationalité _____ Français : inscrire 100 - Autre nationalité : inscrire 999

Date de naissance _____ Coder jour, mois, année. Ex. 03 Juin 1971 = 101310161711

Département de naissance _____ Indiquer le N° du département. Les candidats nés à l'étranger inscrivent 99

Commune de naissance _____ préciser l'arrondissement s'il y a lieu

Pays _____

Adresse : n°, rue, bât _____
Code postal _____ Localité _____ Téléphone _____

Handicap oui non

Identifiant national _____ Division de classe _____

Profession du chef de famille _____ Repérer au verso le numéro à 2 chiffres de la catégorie socio-professionnelle et le reporter dans cette case.

Acceptez-vous la communication de données à caractère personnel sur le résultat de l'examen à des organismes privés (presse, société commerciale ...) ? oui non

Inscription à l'examen du Diplôme National du Brevet

série professionnelle
Option de série : agricole sans option (uniquement sur dérogation)

Certifié exact,
Date et signature du candidat et du représentant légal
(si le candidat est mineur)

La loi n° 7817 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit aux candidats un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de l'autorité académique dont ils relèvent.

DIPLOME NATIONAL DU BREVET – Session 2013

**NOTE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS
(des établissements agricoles)**

DATES DE L'EXAMEN

Les convocations des candidats seront envoyées dans l'établissement où le candidat est scolarisé, dans le courant du mois de juin 2013.

EPREUVES DE L'EXAMEN

Le candidat choisit la série dans laquelle il souhaite composer :

- série générale
- série professionnelle sans option
ou option agricole

Pour les candidats **INDIVIDUELS**, l'examen comporte :

- **des épreuves obligatoires** : Français, Histoire-Géographie/Education Civique, Mathématiques, Langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais).
- et **2 épreuves au choix** parmi les 3 proposées selon la série

Série générale	Série professionnelle option agricole	Série professionnelle Sans option
Physique-chimie	Sciences physiques	Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre	Prévention Santé Environnement	Prévention Santé Environnement
Arts plastiques ou Education musicale	Education socio-culturelle	Arts Plastiques

PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront envoyés à l'établissement de chaque candidat. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

FORMALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à l'examen se fait exclusivement par l'application CYCLADES dans l'établissement scolaire où le candidat est scolarisé.

Pièces à fournir obligatoirement par le candidat au moment de son inscription :

- une photocopie de la pièce d'identité (en cours de validité)
- une photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (candidat de nationalité française âgé de 16 ans ou plus au 25 janvier 2013).

Clôture du registre des inscriptions fixée au 25 janvier 2013
Aucune inscription ne sera acceptée après cette date

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Nature des épreuves

- **Français** : Durée 3 heures (40 points)
 - 1ère partie : compréhension de texte, réécriture et dictée (1H30)
 - 2ème partie : rédaction (1H30)

- **Histoire-Géographie/Education Civique** : Durée 2 heures (40 points)
 - 1ère partie : histoire
 - 2ème partie : géographie
 - 3ème partie : éducation civique

- **Mathématiques** : Durée 2 heures (40 points)
 - Sujet constitué de 6 à 10 exercices indépendants

- **Langue vivante étrangère** : Durée 1 heure 30 (20 points)

- **Sciences physiques** : Durée 45 minutes (20 points)

- **Sciences de la Vie et de la Terre** : Durée 45 minutes (20 points)

- **Prévention Santé Environnement** : Durée 1 heure (20 points)

- **Arts plastiques** : Durée 1 heure 30 (20 points)
 - 1ère partie : production plastique (durée 1 heure)
 - 2ème partie : questions (durée 30 minutes)

- **Education musicale** : Durée 30 minutes (20 points)

- **Education socio-culturelle** : Durée 1 heure (20 points)
(candidats adultes de la promotion rurale ou scolarisés dans un établissement agricole uniquement)

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

- 10 Agriculteur exploitant
- 21 Artisan
- 22 Commerçant et assimilé
- 23 Chef d'entreprise de dix salariés ou plus
- 31 Profession libérale
- 33 Cadre de la fonction publique
- 34 Professeur et assimilé
- 35 Profession de l'information, des arts et du spectacle
- 37 Cadre administratif et commercial d'entreprise
- 38 Ingénieur et cadre technique d'entreprise
- 42 Instituteur et assimilé
- 43 Profession intermédiaire de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Profession intermédiaire administrative : fonction publique
- 46 Profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises
- 47 Technicien
- 48 Contremaître et agent de maîtrise
- 52 Employé civil – Agent de service de la fonction publique
- 53 Policier et militaire
- 54 Employé administratif d'entreprise
- 55 Employé de commerce
- 56 Personnel des services directs aux particuliers
- 61 Ouvrier qualifié
- 66 Ouvrier non qualifié
- 69 Ouvrier agricole
- 71 Retraité agriculteur exploitant
- 72 Retraité artisan, commerçant, chef d'entreprise
- 73 Retraité cadre, profession intermédiaire
- 76 Retraité employé et ouvrier
- 81 Chômeur n'ayant jamais travaillé
- 82 Personne sans activité professionnelle
- 99 Non renseignée (inconnue ou sans objet)

**ATTESTATION DE RECENSEMENT ET
JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE**

Candidats au DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB)

SESSION 2013

Vous allez vous présenter à l'examen du DNB - session 2013.

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997, portant réforme du service national, fait obligation aux jeunes français de se faire recenser puis de participer à une journée d'appel de préparation à la défense.

Selon l'article L113-4 du Code du service national (CSN) relatif au recensement et selon l'article L114-6 du CSN relatif à l'appel de préparation à la défense, **les candidats et candidates de nationalité française âgés de 16 ans au moins mais qui n'ont pas atteint l'âge de 25 ans à la date de l'inscription à l'examen** doivent être en règle avec :

- l'obligation de recensement (*de 16 à 18 ans*)

ou avec :

- l'obligation de participation à l'appel de préparation à la défense (*avoir plus de 18 ans*).

En conséquence, si vous êtes âgé(e) de 16 ans ou plus au 25 janvier 2013,

vos dossier d'inscription devra donc obligatoirement comporter une photocopie :

- de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile
- ou du certificat de participation à la journée d'Appel de Préparation à la Défense (APD)

Important :

- Vous devez vous faire recenser entre la date à laquelle vous atteignez l'âge de 16 ans et la fin du 3^e mois suivant.
- les personnes qui n'auraient pas satisfait à l'obligation de recensement peuvent régulariser leur situation à tout moment à la mairie de leur domicile.